

Fiche Action H1 :

Définir une stratégie de soutien aux communautés éducatives et aux professionnels des établissements d'enseignement supérieur relative à la santé mentale

Constats :

Les constats issus du diagnostic sont les suivants :

- Difficulté d'accès au diagnostic et défaut de prise en charge précoce pour le secteur de l'enfance et de la jeunesse
 - ⇒ Des secteurs de plus en plus en tension non formés aux problématiques de santé mentale (Education nationale)
 - ⇒ Défaut de lien entre sanitaire et médico-social, écoles...
 - ⇒ Difficulté à passer du milieu ordinaire vers le milieu spécialisé pour l'enfance
 - ⇒ Manque de formation des accompagnants pour l'inclusion des enfants et des jeunes dans les écoles

Différentes dispositions sont venues en amélioration des dynamiques inclusives. Divers plans d'action ont déjà été conçus au sein de l'Education Nationale.

Dans le cadre du CPOM ARS-SSE, il est prévu que le Service de Santé des Etudiants de Rennes 1 –Rennes 2 animera sur Rennes un comité des acteurs réunissant professionnels internes et externes à l'université afin de garantir une coordination et une cohérence entre les projets de santé (prévention, promotion de la santé, soin) en faveur des étudiants, des universités et établissements conventionnés avec le SSE et une interconnaissance entre les différents intervenants.

Description de l'action :

La mise en œuvre des projets de société inclusive impact le monde scolaire et universitaire.

Il s'agit de définir une stratégie globale qui, si elle concerne principalement les enfants et étudiants en situation de handicap, implique la mobilisation de l'ensemble des communautés du monde de l'éducation et de l'enseignement.

Elle suppose des mobilisations conjointes entre les différents partenaires ; entre le monde de l'enseignement, de la santé et de l'accompagnement.

La stratégie implique une démarche d'information et de formation, de mettre à disposition des outils pour le personnel éducatif et de faire participer les élèves et les étudiants à la démarche.

Axe H : Pilotage d'une politique de santé mentale : un enjeu transversal

Rappel des objectifs opérationnels :

Définir une stratégie de soutien aux communautés éducatives et aux professionnels des établissements post bac relative à la santé mentale des élèves et des étudiants.

Pilote(s) :

- Education Nationale : Dr SAUVEE
- DDEC
- ARS : Mme POUPAULT

Contributeurs :

- Service Santé des Etudiants
- Points Santé Etudiants
- BAPU (médico-social)
- CPT (pédo-psychiatrie, PHUPEA)
- Maison des Adolescents
- Réussite éducative de la Ville de Rennes
- UNAFAM
- Représentants des usagers

Articulation politiques publiques et démarches territoriales

- Projet Régional de Santé, 2018-2022
- NON au Harcèlement EN
- Ecole et éducation inclusive
- La RAPT
- INSTRUCTION du 10 septembre 2019 relative à la stratégie multimodale de prévention du suicide
- Premier secours en santé mentale
- Plan National de la Vie Etudiante
- DITEP
- CPOM ARS SSE

Déclinaison	Modalité de réalisation	Référents de phasage	Calendrier	Moyens nécessaires
Milieu scolaire (1er et second degré)				
<p>I. Former la communauté éducative au repérage des signes de souffrances psychiques</p>	<p>1) Mettre en place une stratégie de sensibilisation pour l'ensemble des acteurs des communautés éducatives</p> <p>1.1) Co-construire un support de sensibilisation à partir des documents existants</p> <p>1.2) Organiser les temps de sensibilisation auprès de l'ensemble des communautés éducatives, par des binômes éducation/acteurs en santé mentale dans les territoires (niveau établissement et/ou circonscription et /ou bassin)</p> <p>2) Construire un contenu de formation à destination des acteurs des communautés éducatives auprès des publics volontaires, à intégrer dans le Plan Académique de formation et le plan de formation de la DDEC</p> <p>Prévoir cette formation à 2 niveaux : sentinelle (tous les personnels) et évaluateur (médecins, infirmiers, psychologues) sur les modèles et en cohérence avec : la Stratégie multimodale de prévention du suicide, le plan « Premier secours en santé mentale », et le dispositif de prévention du Harcèlement scolaire de l'EN.</p>	<p>Education Nationale / DDEC et communauté psychiatrique de territoire</p> <p>Maison des ados (futures missions élargies)</p>	<p>1.1) Premier semestre 2020</p> <p>1.2) Programmation à partir du deuxième semestre 2020</p> <p>- Démarrage 2020 et sur tout la durée du PTSM</p>	<p>- Temps de mobilisation des différents acteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Pour la conception o Pour la participation <p>- Moyens opérationnels, supports</p> <p>- Le cadre de ces interventions doit être pensé dans la réflexion du CESC sous l'impulsion du CDESC</p>
<p>II. Outiller les professionnels pour soutenir et orienter</p>	<p>1) Recenser / cartographier les ressources existantes en lien avec les démarches en cours au niveau régional</p> <p>2) Favoriser l'interconnaissance et la diffusion des outils et modalités de réponses existantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - documents écrits de l'EN départementaux et nationaux - dispositifs internes à l'EN et aux autres structures (pédopsy, CD...) de coordination permettant la réflexion pluriprofessionnelle sur les situations individuelles - expérimenter de nouvelles modalités d'intervention, appréhender et diffuser les outils à disposition dans les autres pays (ex gestion des situations de harcèlement) <p>3) Créer ou renforcer des outils de soutien aux personnels confrontés à des situations difficiles, via des espaces d'Intervision et de supervision</p>	<p>1) ARS / Maison des ados (futures missions élargies) En s'appuyant sur différents contributeurs dont Education Nationale et DDEC</p> <p>2) Education Nationale et DDEC PHUPEA (pédopsychiatrie)</p> <p>3) Education Nationale et DDEC (rectorat : Service médical académique et psychologue du travail)</p>	<p>1) Premier semestre 2020</p> <p>2) Tout au long du PTSM (récurrent)</p> <p>3) Tout au long du PTSM</p>	<p>3) Budget pour les professionnels animant la supervision Etudier la faisabilité d'identifier un espace de soutien pour les personnels avec les responsables institutionnels</p>
<p>III. Améliorer l'information et la sensibilisation à destination des élèves sur les ressources existantes et sur leur rôle en tant que pair (postures bienveillantes, relais possibles...)</p>	<p>Concevoir une stratégie de communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En s'appuyant sur les Conseil de Vie Lycéenne (CVS) et le Conseil de Vie Collégien (CVC) - En prenant en compte les nouvelles technologies - En s'appuyant sur les ressources existantes (ex : Psy Com) 	<p>- Education Nationale-DDEC / CLSM / MDA</p>	<p>- Elaboration 2020</p> <p>- Mise en œuvre : tout au long du PTSM</p>	<p>- Moyens opérationnels : nécessité de prévoir le financement d'une structure ressource spécialisée en communication multimédia en santé publique</p>
<p>IV. Développer des stratégies collectives et individuelles de prise en charge des élèves en souffrance psychique (risque suicidaire suite au suicide d'un camarade par exemple, addictions, exposition au harcèlement en milieu scolaire incluant les enfants harcelés, harceleurs et témoins)</p>	<p>Intervention d'équipes mobiles de pédopsychiatrie ayant une réactivité rapide (dont une équipe mobile formée au harcèlement scolaire), à la demande de la communauté éducative qui a repéré une situation préoccupante</p>	<p>PHUPEA (Pédopsychiatrie) /Education nationale</p>	<p>2020</p>	<p>A définir</p>

Enseignement supérieur (post-bac) (Universités, grandes écoles, filières sociales et para-médicales, IUT, BTS)				
Déclinaison	Modalité de réalisation	Référents de phasage	Calendrier	Moyens nécessaires
I. Sensibiliser les différents professionnels de l'enseignement supérieur au repérage des signes de souffrances psychiques chez leurs étudiants	<p>1) Auprès des universités Rennes 1 et 2 et 6 des établissements conventionnés avec le SSE</p> <p>Outiller la communauté universitaire et les personnels des résidences universitaires pour identifier les situations de mal être d'étudiants pour agir le plus précocement possible : travail en partenariat avec le CROUS sur des temps de formation des personnels travaillant en cité universitaire pour le repérage de l'isolement et des difficultés à vivre au quotidien</p>	<p>SSE</p> <p>Contribution CHGR/ BAPU</p> <p>en lien avec les BDE et les associations étudiantes et le CROUS, la Ville de Rennes (CRSM et contrat local de santé) et Rennes métropole</p>	Démarrage 2020	
	<p>2) Auprès des autres établissements d'enseignement supérieur du département 35</p> <p>Définir une stratégie de sensibilisation-formation des différents services au sein de ces établissements autour du repérage des situations de mal être d'étudiants pour agir le plus précocement possible</p>	<p>ARS / CHGR/MDA (futures missions élargies) / BAPU</p> <p>En lien avec la Ville de Rennes et Rennes métropole</p>	Démarrage 2020	
II. Outiller les professionnels pour soutenir et orienter	<p>1) Faire connaître à l'ensemble des services de l'enseignement supérieur les modalités d'organisation de la prise en charge de la souffrance psychique des étudiants (y compris ceux ayant une reconnaissance de handicap psychique)</p>	<p>SSE / pôle handicap/ Maison des ados (futures missions élargies)</p> <p>En lien avec le CHGR, le BAPU, la CPAM, Ville de Rennes (CRSM et contrat local de santé) et Rennes métropole</p>	2020-2021	
	<p>2) Renforcer les modalités de soutien pour les professionnels dans la prise en charge de situations complexes</p> <p>Auprès des universités Rennes 1 et 2 et des 6 établissements conventionnés avec le SSE</p> <p>-Proposition de conseil technique auprès de la communauté universitaire par des psychos du SSE</p> <p>- Mise en place de réunions d'échanges de pratique en équipe pluridisciplinaire : SSE, CHGR, le BAPU, CMPP de Beaulieu (intégration des étudiants en situation de handicap psychique)</p> <p>Auprès des autres établissements d'enseignement supérieur du Département 35</p> <p>- Recenser les modalités possibles de soutien-conseil pour ces professionnels et concevoir de nouvelles réponses si nécessaire</p>	<p>SSE</p> <p>ARS /BAPU /CHGR/CPAM</p>	Toute la durée du PTSM	

III Améliorer l'information et la sensibilisation à destination des étudiants sur les ressources existantes, sur leur rôle en tant que pair (postures bienveillantes, relais possibles...) et offrir des réponses adaptées	1) Recenser / cartographier/faire connaître les ressources existantes en lien avec les démarches déjà réalisées ou en cours (au niveau local ou régional)	ARS/MDJA/SSE/CHGR	2020-2021	
	2) Mettre en place une campagne de sensibilisation, information à grande échelle prévue sur l'isolement des étudiants, le décrochage universitaire suite à des problématiques psychiques.	SSE En lien avec pôle handicap de Rennes1-Rennes 2/ CPAM,CHGR//BAPU	2020-2021	
	3) Soutenir et déployer le dispositif « étudiants relais santé » initié par le Service Santé des Étudiants de Rennes 1 et Rennes 2	3) SSE (appui IREPS) En lien avec ARS CROUS/CPAM	2020-2021	
	4) Prendre en compte le handicap psychique dans la vie quotidienne des étudiants	4) Pole Handicap et SSE	4) 2020 : Réaliser un travail de conceptualisation	4) A définir
	5) Soutenir et accompagner les étudiants pairs 5.1) S'informer sur le modèle Strasbourgeois 5.2) Construire une expérimentation	5) BAPU / Point Santé / SSE / GEM ou associations	5) 2020 : concevoir un modèle rennais A partir de 2021 : Développer l'expérimentation	5) Soutien à l'expérimentation

Modalité de l'évaluation

Action	Résultat attendu	Modalité d'évaluation
Définir une stratégie de soutien aux communautés éducatives et aux professionnels des établissements d'enseignement supérieur relative à la santé mentale	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser et former - Soutenir les professionnels - Impliquer et apporter des réponses aux élèves et aux étudiants 	<ul style="list-style-type: none"> - Observation quantitatives et qualitatives - Nombre de personnes formées - Echantillonnage et analyses du traitement de situations critiques - Enquête de satisfaction auprès des élèves et étudiants en situation de handicap

Points de vigilance